

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCI. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IMMANENS

Code ISIN : FR0011521848

**Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV)
non coordonné soumis au droit français
dont la société de gestion est Amundi Immobilier, une société du groupe Amundi**

Objectifs et politique d'investissement

La SPPICAV a pour objectif de proposer à l'investisseur une distribution régulière de dividendes ainsi qu'une revalorisation de la valeur de ses titres sur un horizon de détention long terme avec une allocation d'actifs majoritairement investis en immobilier. La gestion de la SPPICAV tiendra compte des flux de souscriptions et de rachats afin d'y répondre dans les meilleures conditions et de procéder en conséquence aux investissements et désinvestissements les plus opportuns. La SPPICAV investit essentiellement dans le secteur de l'immobilier d'entreprise, principalement dans des immeubles de bureaux, et dans des actifs financiers. Le choix sectoriel d'investissement est effectué selon des critères faisant apparaître de bonnes perspectives de rendement et de valorisation.

La stratégie d'investissement vise à proposer aux porteurs la performance d'un placement adossé à un portefeuille investi essentiellement en immobilier d'entreprise, principalement en Europe et, de manière minoritaire, dans le reste du monde.

L'allocation cible est la suivante :

L'investissement en immobilier direct et indirect non coté représente 51% à 65% de l'actif de la SPPICAV. Les actifs financiers représentent 35% à 49% de l'actif de la SPPICAV dont les liquidités d'un minimum de 5 % de l'actif de la SPPICAV, dont des obligations et autres titres de créance représentant un maximum de 40% de l'actif de la SPPICAV, dont des actions de foncières cotées et de secteurs connexes représentant un maximum 10% de l'actif de la SPPICAV).

Stratégie adoptée sur la poche immobilière (immobilier direct et indirect non coté)

La poche immobilière représente entre 51 % minimum et 65 % maximum de l'actif de la SPPICAV. La stratégie adoptée sur la poche immobilière s'appuie sur une allocation géographique et sectorielle diversifiée résultant d'une analyse des marchés réalisée au sein de la Société de Gestion de Portefeuille. La diversification géographique et sectorielle sur des marchés obéissant à des cycles économiques différents a pour but de limiter la volatilité globale du portefeuille immobilier.

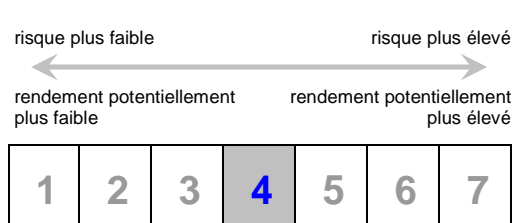
Le ratio maximum d'endettement immobilier, direct et indirect, bancaire et non bancaire, de la SPPICAV sera limité à 40% maximum de la valeur des actifs immobiliers. Cet endettement aura notamment pour objet de financer l'acquisition d'actifs immobiliers, ainsi que la réalisation de travaux éventuels sur les actifs immobiliers. Par ailleurs, la SPPICAV pourra s'endetter à hauteur maximale de 10 % de la valeur de ses actifs financiers.

La SPPICAV distribuera à ses porteurs 85 % minimum du résultat distribuable afférent aux produits de recettes locatives et 50% des plus-values immobilières nettes de frais réalisées au cours de l'exercice précédent.

La valeur liquidative est mensuelle. Les demandes de rachat sont reçues par CACEIS Corporate Trust au plus tard avant 12 heures (heure de Paris) deux (2) Jours Ouvrés avant la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative (la "Date de Pré-Centralisation des Rachats") et transmises au Dépositaire au plus tard avant 12 heures le jour de la Date d'Etablissement de la Valeur Liquidative (la "Date de Centralisation des Rachats"). Elles portent sur un nombre entier de parts ou sur des parts décimalisées au cent-millièmes d'action.

La durée de placement recommandée est de huit (8) ans.

Profil de risque et de rendement



Cette SPPICAV majoritairement investie directement ou indirectement en actifs immobiliers physiques présente un risque moyen de perte en capital, soit un niveau de 4.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la catégorie de risque associée à la SPPICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Il est rappelé que ni le capital investi, ni le niveau de performance ne font l'objet de garantie ou de protection. Ainsi, le capital initialement investi pourra ne pas être intégralement restitué.

Risques importants pour la SPPICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Votre argent sera principalement investi dans des actifs immobiliers et des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces actifs connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

- Risque liés à l'investissement dans des actifs immobiliers : les investissements réalisés par la SPPICAV seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers. Dans ce cadre, la performance et l'évolution du capital investi sont exposées au risque lié à l'évolution de cette classe d'actifs qui dépend de très nombreux facteurs (liés de façon générale à l'économie ou plus particulièrement au marché immobilier).
- Risque de liquidité : il est lié à la difficulté de céder rapidement les actifs immobiliers physiques, le marché de l'immobilier pouvant offrir une liquidité plus restreinte dans certaines circonstances.
- Risque lié à l'effet de levier : le recours à l'endettement dans les limites réglementaires permet à la SPPICAV de procéder à des investissements immobiliers pour des montants supérieurs à sa collecte. Par conséquent, une baisse éventuelle de la valorisation des actifs immobiliers produit un effet amplificateur sur la valeur liquidative de la SPPICAV.
- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance. Ces événements sont susceptibles d'impacter la valeur des actifs de la SPPICAV.

Frais

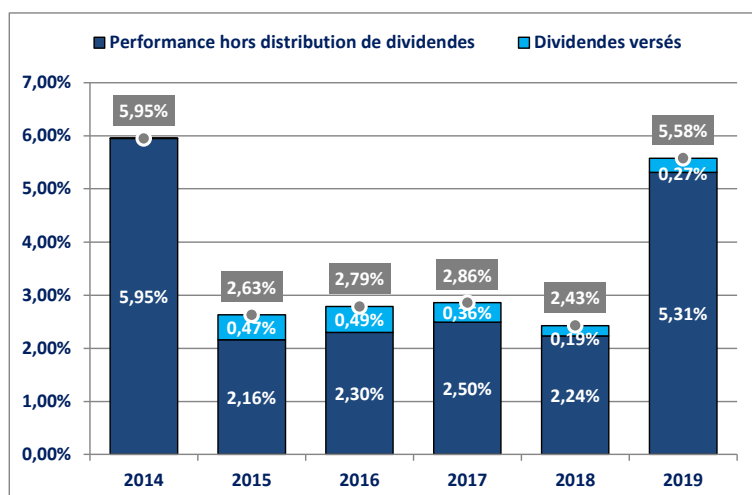
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée - dont frais d'entrée acquis à la SPPICAV *	14,80% maximum - dont 4,80% maximum
Frais de sortie - dont frais de sortie acquis à la SPPICAV *	néant néant
* : ayant pour objet de couvrir les frais et taxes relatifs à l'acquisition ou à la cession d'actifs. Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par la SPPICAV sur une année	
Frais courants totaux - frais de fonctionnement et de gestion - frais d'exploitation immobilière	1,31% de l'actif net ** 1,07% de l'actif net (0,91 % de l'actif brut) 0,23% de l'actif net (0,32% de l'actif brut immobilier)
Ratio de frais de transaction moyen sur les 3 dernières années :	0,58% de l'actif net moyen des 3 dernières années
Frais prélevés par la SPPICAV dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de la SPPICAV y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

** : Le pourcentage des frais courants communiqué ici se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2019 et peut varier d'un exercice sur l'autre. Il exclut les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SPPICAV lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à l'article 5 du Prospectus de la SPPICAV, disponible sur le site internet de la société de gestion : <https://www.amundi-immobilier.com/>.

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Ce FIA a été créé le 29 octobre 2013.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK, établissement de crédit agréé par l'ACPR.

Forme juridique : Société à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV).

Lieu et modalités d'obtention d'information sur la SPPICAV (prospectus /rapport annuel/documents périodiques) : le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.amundi-immobilier.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la valeur liquidative : les informations sur la valeur liquidative sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur son site internet www.amundi-immobilier.com.

Fiscalité : une note sur le régime fiscal applicable à la SPPICAV est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

Représentant légal de la SPPICAV : le Président de la SPPICAV, à savoir la société de gestion.

La responsabilité de la société de gestion Amundi Immobilier ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus de l'OPCI.

Cette SPPICAV est agréée par l'AMF sous le numéro SPI20130027 et réglementée par l'AMF. Elle est gérée par Amundi Immobilier, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-07000033 en date du 26/06/2007.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} juillet 2020.